



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Metz, le 11 septembre 2023

**RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE**

Par arrêté interministériel du 21 juillet 2023 paru au Journal Officiel le 8 septembre 2023, la commune de Château-Salins a été reconnue en état de catastrophe naturelle en raison **de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols** pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 31 décembre 2021.

La reconnaissance en état de catastrophe naturelle permet aux victimes des dommages provoqués par un phénomène naturel d'être indemnisées par leur assurance.

Les victimes disposent de 30 jours à compter du 9 septembre 2023 pour déclarer les dégâts liés au sinistre à leur assureur (le délai débute le lendemain de la publication de l'arrêté).

Les sinistrés qui ont déjà réalisé leur déclaration avant la publication de l'arrêté n'ont pas de démarche administrative particulière à entreprendre mais doivent se rapprocher à nouveau de leur assureur afin de préparer la venue des experts.

**- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -**

**Contacts presse**

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07

Carla Morel : 06 26 18 61 52

Mél : [pref-communication@moselle.gouv.fr](mailto:pref-communication@moselle.gouv.fr)

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle  
Service départemental de la  
communication interministérielle